

HOLDING BERNEUX
Société à responsabilité limitée au capital de 1 211 200 euros
Siège social : Zone Industrielle, Rue de la Ferronnerie, 37530 NAZELLES-NEGRON
515 409 365 RCS TOURS

EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2026

[.../...]

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de la société ORCOM AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, arrive à expiration cette année.

L'Assemblée Générale rappelle que les seuils légaux de désignation obligatoire d'un commissaire aux comptes ont été relevés par le décret n° 2024-152 du 28 février 2024 relatif à l'ajustement des critères de taille pour les sociétés et groupes de sociétés.

Elle constate que la Société ne dépassait pas les nouveaux seuils à la clôture de l'exercice 2025, ni à la clôture de l'exercice précédent (articles L. 227-9-1, D. 227-1 et D. 221-5 du Code de commerce).

Par ailleurs, le groupe auquel appartient la Société ne dépassait pas non plus, à la clôture de l'exercice 2025 ni à la clôture de l'exercice précédent, deux des trois seuils légaux au-delà desquels la société tête de groupe et certaines filiales peuvent être tenues de désigner un commissaire aux comptes (articles L. 821-43, D. 821-171 et D. 221-5 du Code de commerce) :

- 5 000 000 euros de total du bilan,
- 10 000 000 euros de chiffre d'affaires hors taxes,
- 50 salariés.

L'Assemblée Générale constate qu'en conséquence, la Société n'est aujourd'hui plus légalement tenue de désigner un Commissaire aux comptes titulaire.

Ceci exposé, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société ORCOM AUDIT et de ne pas pouvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[.../...]

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Stéphane BERNEUX
Cogérant

